

8 SEPTEMBRE 1937

267

127

E 2001 (D) 4/23

*Le Président de la Confédération, G. Motta,
au Chef du Département militaire, R. Minger*

Copie

L MC

Berne, 8 septembre 1937

En nous référant à votre lettre N° 34/3/3/11.v.36, du 25 août¹, nous avons l'honneur de vous faire connaître que nous pouvons nous rallier à votre avis qu'il n'y a pas lieu, pour le moment, de prendre des mesures d'interdiction en ce qui concerne nos exportations d'armes et de matériel de guerre à destination de la Chine et du Japon. Nous suivons attentivement le développement des événements en Extrême-Orient, et nous nous réservons de revenir sur cette affaire dès que les circonstances nous paraîtraient commander une modification de notre attitude. Pour le moment d'ailleurs et de l'aveu du Gouvernement japonais lui-même, il n'existe pas d'état de « guerre » entre le Japon et la Chine; notre neutralité n'entrerait donc pas juridiquement en ligne de compte. Mais cette situation pourrait assez rapidement se modifier à la suite de l'appel que le Gouvernement chinois se propose d'adresser à la Société des Nations. Nous ne pouvons qu'attendre les événements.

Nous avons constaté, au surplus, sur le vu d'indications qui nous ont été fournies par la Direction générale des Douanes², que, de janvier à juillet de cette année, le Japon avait fait en Suisse des achats de matériel de guerre plus considérables que la Chine.

Quant à la suggestion de votre Service technique, suggestion selon laquelle on pourrait, en attendant, demander à nos fabricants d'annoncer tous les contrats passés avec la Chine et le Japon, nous nous y rallions entièrement. Il vaudrait mieux cependant, nous semble-t-il, ne pas donner à cette invite un caractère trop comminatoire; il suffirait de dire que l'exécution de contrats non annoncés pourrait être arrêtée, dans la suite, sans aucun avertissement. Dans l'état actuel de notre législation en la matière, on ne pourrait guère aller plus loin.

1. Cf. N° 121.

2. Cf. Annexe.

ANNEXE

La Direction des Douanes au Département politique

Vertraulich

Bern, 27. August 1937³*Ausfuhr von Waffen und Munition in den Monaten Januar/Juli 1937
nach den asiatischen Ländern*

	<i>fertige</i>		<i>Waffen Bestandteile</i>		<i>Munition</i> <i>Pos. 1084</i>	<i>Total</i>
	<i>Pos. 811</i> (Stück)		<i>rohe</i> <i>Pos. 812</i>	<i>fertige</i> <i>Pos. 813</i>		
			Werte in 1000 Fr.			
Irak	(30)	938	—	—	2687	3625
Iran		—	—	12 ¹⁾	—	12
China	(24)	588	—	17 ²⁾	576	1181
Japan	(100)	1295	6	155	207	1663
Total der asiatischen Länder		2821	6	184	3470	6481

Hauptlieferant: Werkzeugmaschinenfabrik Oerlikon (alle Posten, ausser die mit ¹⁾ und ²⁾ bezeichneten)

Art der Waffen: 20 m/m Flugzeugkanonen «Oerlikon» und Bestandteile hiezu (eingeklammerte Zahlen = Anzahl Stück)

Munition: 20 m/m Sicherheitsmetallpatronen

¹⁾ Anlagestützen zu Maschinengewehren, geliefert durch: Eidg. Waffenfabrik.

²⁾ Reserveteile zu LMG; Lieferant: Schweiz. Industrie-Gesellschaft, Neuhausen.

3. *Date de la lettre de transmission, non reproduite, du tableau reproduit ci-dessous.*